

Cour fédérale



Federal Court

Date : 20160901

Dossier : T-908-14

Référence : 2016 CF 997

[TRADUCTION FRANÇAISE]

Ottawa (Ontario), le 1^{er} septembre 2016

En présence de madame la protonotaire Mireille Tabib

ENTRE :

**DIEBOLD INC. ET
CORETRONIC PROJECTION (KUNSHAN)
CORPORATION**

demandersses

et

**KUEHNE + NAGEL INC., FAISANT AFFAIRE
SOUS LE NOM DE
BLUE ANCHOR AMERICA LINE,
COSTCO CONTAINER LINES CO. LTD. ET
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
NATIONAUX DU CANADA**

défenderesses

et

**COSCO CONTAINER LINES CO. LTD. ET
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
NATIONAUX DU CANADA**

tierces parties

JUGEMENT ET MOTIFS

[1] **VU LA REQUÊTE** des parties faite, sans formalité, par leur consentement écrit à une ordonnance de rejet sur consentement.

JUGEMENT

LA COUR REND LE JUGEMENT SUIVANT :

1. Comme les parties sont parvenues à une entente, la présente instance, y compris toutes les actions des tierces parties, est rejetée sans frais à aucune des parties.

2. Le présent rejet aura, à toutes fins, la même force et le même effet que si un jugement rejetant la demande avait été prononcé après examen du bien-fondé de l'action.

« Mireille Tabib »

Protonotaire

COUR FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : T-908-14

INTITULÉ DE LA CAUSE : DIEBOLD INC. ET CORETRONIC PROJECTION
(KUNSHAN) CORPORATION c. KUEHNE + NAGEL
INC., FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE BLUE
ANCHOR AMERICA LINE, COSTCO CONTAINER
LINES CO. LTD. ET COMPAGNIE DES CHEMINS DE
FER NATIONAUX DU CANADA

**REQUÊTE ÉCRITE EXAMINÉE À OTTAWA (ONTARIO) EN VERTU DE
L'ARTICLE 369 DES RÈGLES DES COURS FÉDÉRALES**

JUGEMENT ET MOTIFS : PROTONOTAIRE TABIB

DATE : Le 1^{er} septembre 2016

OBSERVATIONS ÉCRITES :

A. Barry Oland POUR LES DEMANDERESSES

Andrew Epstein POUR LA DÉFENDERESSE
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX
DU CANADA

David K. Jones POUR LA DÉFENDERESSE
COSCO CONTAINER LINES CO. LTD.

Jason Kostyniuk POUR LA DÉFENDERESSE
KUEHNE + NAGEL INC.

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Oland & Co. POUR LES DEMANDERESSES
Avocats
Vancouver (Colombie-Britannique)

Watson Goepel LLP POUR LA DÉFENDERESSE
Avocats COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX
Vancouver (Colombie-Britannique) DU CANADA

Bernard LLP
Avocats
Vancouver (Colombie-Britannique)

POUR LA DÉFENDERESSE
COSCO CONTAINER LINES CO. LTD.

Alexander, Holburn, Beaudin +
Lang
Avocats
Vancouver (Colombie-Britannique)

POUR LA DÉFENDERESSE
KUEHNE + NAGEL INC.